Maxence, 18 ans, et Lucienne, 87 ans : « on prend soin l'un de l'autre »

Être étudiant à Lille (2/4)

Parce qu'ils recherchent des conditions paisibles pour étudier et une ambiance familiale, certains étudiants optent pour la colocation intergénérationnelle. Pour les aînés, ces jeunes représentent une présence rassurante. Mais au quotidien, ça se passe comment ?

PAR VIRGINIE CARTON
lille@lavoixdunord.fr

Maxence, 18 ans, normand et étudiant en médecine, s'est installé chez Lucienne, 87 ans, au début de l'année universitaire

LILLE. Dans le quartier de Lille-Sud, à quelques centaines de mètres du lycée Faidherbe, une maison de lotissement des années soixante, dans son jus, devant laquelle est garée une Nissan Micra grise customisée sport. Maxence, 18 ans, normand et étudiant en médecine, s'est installé chez Lucienne, 87 ans, au début de l'année universitaire. C'est l'association Générations et cultures qui les a présentés l'un à l'autre. *« Quand mon mari est décédé, ma petite-fille est venue vivre avec moi. Ses parents habitaient Laon et elle étudiait à Lille. C'était pratique et j'aimais qu'elle soit près de moi. Quand elle est partie, j'ai eu envie de continuer à accueillir des étudiants. »*

> ***« Une sérénité, une stabilité, un lieu de vie agréable, plutôt que de vivre dans un endroit rikiki. »***

Pour s'assurer que leur mère soit en bonne compagnie, les enfants de Lucienne lui conseillent de passer par une association. Depuis neuf ans, chaque année, elle reçoit ainsi un nouveau locataire. *« Ça me fait plaisir d'avoir des jeunes à la maison »*, confie celle qui était prof de maths et physique dans les années 50 et mère de trois enfants. Cette année, c'est donc Maxence qui s'est installé au deuxième étage. Lucienne, elle, vit au rez-de-chaussée, où elle dort sur un lit médicalisé dans la salle de séjour, avec une salle de bain attenante. Le jeune homme dispose d'une chambre d'environ 12 m2 avec un grand bureau et une salle de bain. Il paie 250 € par mois toutes charges comprises et 50 € par an d'adhésion à l'association.

Si le décor des pièces principales n'est pas de première jeunesse, avec son papier peint, ses cadres, son horloge murale et ses canapés en velours, l'étudiant trouve ici ce qu'il est venu y chercher : *« Une sérénité, une stabilité, un lieu de vie agréable, plutôt que de vivre dans un endroit rikiki ou en colocation avec des étudiants bruyants qui mangent mal et dorment tard »*. Ce qu'il veut, c'est réussir ses études.

À en croire les regards échangés, le courant passe bien entre ces deux : *« On s'entend très bien »*, sourit Lucienne. Chacun gère ses repas – Lucienne se fait livrer souvent et fait parfois une soupe qu'elle partage avec Maxence, qui rentre en Normandie tous les week-ends. Une seule règle : *« On se prévient toujours des entrées et sorties. »* Ils apprécient leur petite routine et leurs échanges sur la vie de famille, ou l'actualité politique. Ont-ils les mêmes idées ? Lucienne adresse un sourire complice à Maxence : *« Oui, enfin, j'ai l'impression. »*

De quoi entretenir sa jeunesse intellectuelle et s'assurer une présence au cas où elle aurait un pépin. *« C'est aussi ma première expérience médicale. On prend soin l'un de l'autre. »*

Combien ça coûte ?

En résidence universitaire

Compter **260 euros** pour une chambre, **310 à 401 euros**

En ville

En appartement, le loyer moyen se situe entre **400 à 500 euros**

En colocation

250 euros en moyenne

QUELS LOGEMENTS À QUELS PRIX ?

Étudiants, si vous cherchez un logement pour l'année prochaine, vous devez vous y prendre maintenant. Depuis le 4 mars, le CROUS enregistre les demandes de chambres et studios en résidences universitaires. Vous avez jusqu'à mi-juin pour déposer le vôtre dans tous les CROUS où vous avez formulé des vœux et où vous êtes susceptibles d'étudier. Fin mai, vous avez la réponse à vos vœux sur Parcoursup. Fin juin, vous aurez une réponse pour le logement (priorité aux dossiers les plus urgents socialement). Vous confirmez alors le logement que vous prenez. Les logements libérés sont alors remis à disposition. C'est alors le moment pour ceux qui n'ont pas pu obtenir de logement de postuler à nouveau car, à partir de début juillet, les dés sont relancés et cette fois, premier arrivé premier servi.

Denise et Marie partagent un toit

Une étudiante et une mamie ont eu le réflexe du logement partagé. Raisons.

« *Ici, c'est la vie de famille.* » Voilà, résumée par Denise, la façon dont elle et Marie vivent « *Un toit à partager* ». Marie, 19 ans, en première année de médecine, est arrivée de Normandie en août dernier. Denise, 81 ans, aime le contact. Elle est entourée par ses enfants et petits-enfants mais elle vit seule. Enfin, plus tout à fait ! Depuis quelques mois, l'étudiante a posé ses valises dans la maison de cette mamie. Ce dispositif de cohabitation intergénérationnelle, c'est l'association Générations et Cultures qui l'anime depuis une dizaine d'années. Objectif : permettre à des étudiants, travailleurs précaires, apprentis ou adultes en reconversion de bénéficier d'une chambre au sein d'un foyer, pour un loyer modique et en contrepartie de petits services au quotidien. De leur côté, les hébergeurs mettent à disposition une chambre meublée et bénéficient d'une présence, d'un complément de revenu. Pour certains cette solution peut même constituer un moyen de se maintenir au domicile.

« *Mon frère a trouvé une location au Havre de cette façon, son expérience m'a donné envie* », précise Marie. Et si la jeune fille est très prise par ses études, elle ne manque pas, dès qu'elle le peut, de bavarder avec Denise, lors d'un goûter ou d'un dîner, par exemple. « *On a toujours des choses à se raconter, on parle de la fac, des actualités, de la mode, de musique.* » « *Marie est la sixième étudiante que j'accueille chez moi*, remarque Denise. *Je suis ravie de ce dispositif. On continue à mener sa vie, normalement, avec les avantages de la relation humaine en plus. Et du côté du locataire comme de l'hébergeur, nous sommes régulièrement suivis par l'association, c'est rassurant.* »

Marie, elle-même issue d'une famille nombreuse, croise régulièrement les enfants et petits-enfants de Denise, avec lesquels elle échange aussi volontiers. « *Certes, je ne suis pas chez moi mais je me sens un peu comme à la maison.* » Et quand l'octogénaire parle des locataires qui ont séjourné chez elle, elle dit « *mes* » étudiantes, avec le côté affectueux qui rend belle cette cohabitation. À ce jour, plus de 600 binômes ont été créés et suivis par l'association, toujours à la recherche d'autres personnes intéressées. ●

Par Valérie Pfahl

Plus d'infos au 03 20 57 04 67 ou contact@generationsetcultures.fr

« On a toujours des choses à se raconter. »

© J.S.

106 logements à loyer modéré livrés cet été

L'habitat continue de se diversifier à la ville comme à la campagne. Cinq programmes de logements à loyer modéré sont livrés cet été. Changeons notre regard : ils sont de qualité, conçus avec soin pour être confortables, bien isolés et économes en énergie.

52 logements collectifs et intermédiaires ont été construits à Dainville par Pas-de-Calais habitat. Ce bailleur parachève l'ambitieuse réhabilitation de bâtiments anciens en 14 logements, rue d'Amiens à Arras.

Autres bailleurs sociaux, SIA propose 32 appartements à Saint-Catherine et Habitat Hauts-de-France a réalisé six logements à Athies, ainsi que deux maisons à loyer modéré à Guémappe dans un nouveau lotissement.

Qu'il s'agisse de neuf ou de réhabilitation, ces programmes participent à l'objectif de produire 185 logements aidés par an, inscrit dans le Programme local de l'habitat de la Communauté Urbaine d'Arras. 70% des ménages du territoire peuvent accéder à ce type de logement.

Contact :
Accueil habitat, 03 21 21 88 98
www.demande-logement-social.gouv.fr

Partagez votre toit avec un plus jeune !

Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des jeunes, à la recherche d'un logement, est la vocation de l'association Générations et Cultures.

L'association assure un accompagnement personnalisé et un suivi mensuel des hébergeurs et des hébergés.

Albert Chartrez participe au programme, « un toit à partager ». Il a déjà accueilli plusieurs jeunes. *« Chez moi, il y a une grande chambre libre et je vis seul. J'ai une grande famille avec des petits et arrières petits-enfants, j'ai gardé un caractère jeune ! Partager mon toit est un programme qui fonctionne très bien. Ça me permet de ne pas être isolé. »* Depuis mars, il loge Justine, étudiante. *« Nous nous entendons très bien. Nous dînons ensemble et avons des moments de partage précieux pour nous deux. Nous sommes allés à la mer dernièrement. Justine m'aide aussi spontanément dans les petites tâches du quotidien. »* Les binômes personne âgée/jeune ne sont pas formés au hasard. Ils sont constitués en fonction des personnalités, des attentes et du rythme de vie de chacun. Aujourd'hui, le programme compte 50 binômes sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, de Lille, de Dunkerque et du bassin minier.

Ce système de cohabitation intergénérationnelle s'inscrit dans une démarche solidaire. Le senior a un complément de revenu non imposable ainsi qu'une présence quotidienne. Le locataire lui, bénéficie d'un logement à bas prix dans un cadre serein. De plus, le jeune issu d'une autre région ne se retrouve pas seul dans une ville qu'il ne connait pas. L'association Générations et Cultures veille à ce que tout se passe pour le mieux (logement convenable, proximité de moyens de transports, payement du loyer...). La relation hébergeur/hébergé est aussi sécurisée par des conventions.

Renseignements : association Générations et Cultures, 03 20 57 04 67 www.generationsetcultures.fr

UNE AUTRE FAÇON DE SE LOGER

Quand 2 générations cohabitent sous le même toit

VALENCIENNOIS Depuis deux ans, l'association Un Toit à Partager tente de s'implanter dans le Valenciennois pour promouvoir la cohabitation entre les générations. Trois binômes sont constitués.

On appelle ça la « cohabitation intergénérationnelle ». Derrière ce terme à rallonge, le principe est simple. D'un côté un hébergeur. De l'autre un hébergé. Entre eux : 20 ans d'écart au minimum. Un dispositif basé sur un principe gagnant - gagnant. La personne plus âgée perçoit un complément de revenu non imposable et la personne plus jeune bénéficie d'un loyer modéré - entre 230 et 250 € selon la configuration du logement proposé. Outre ces avantages financiers, la cohabitation intergénérationnelle offre un autre avantage qui prédomine sur le reste : la création d'une relation bienveillante entre deux générations. Car on apprend toujours d'une personne plus âgée ou plus jeune que soi.

Floriane Defaut, chargée de projet au sein de l'association Un Toit à Partager - qui œuvre dans plusieurs villes des Hauts-de-France - nous en dit plus sur ces binômes attachants qui sont une véritable solution alternative dans la lutte contre l'isolement et la précarité des seniors... et des jeunes.

A gauche, Christiane, 88 ans et Mathias 37 ans, un binôme illois. Ci-dessus, Floriane Defaut, chargée de projet chez Un Toit à Partager.

L'Observateur : Y a-t-il des critères pour intégrer la cohabitation intergénérationnelle ?

Floriane Defaut : Il n'y a pas de critères particuliers pour faire partie d'une cohabitation intergénérationnelle. Nous sommes simplement tenus de respecter l'écart d'âge entre les deux générations qui doit être de 20 ans. Côté hébergés, l'âge des locataires varie de 15 ans (pour les jeunes en apprentissage) à 30 ans (pour ceux qui ont vécu une rupture dans leur vie familiale par exemple). Côté hébergeurs, nous avons des personnes de 45 à 93 ans. On vise ainsi le plus de monde possible. Ces derniers peuvent louer une chambre ou une partie entière de leur logement. Il faut être motivé et intéressé par l'échange. Mais en aucun cas le jeune ne doit se substituer à une aide à domicile. Nous sommes sur une démarche de logement alternatif solidaire.

Depuis 2009, plus de 650 binômes ont été créés dans la Région

Un Toit à Partager

Un Toit à Partager est une branche de l'asso Générations & Cultures qui œuvre en faveur du bien-vieillir depuis 1981. Depuis 2009, Un Toit à Partager crée des binômes à Lille, Arras, Douai, Lens, Béthune, Valenciennes, Dunkerque etc. **Contact : 03 20 57 04 67**

Comment constituez-vous les binômes ?

Nous procédons à des entretiens physiques après avoir reçu les dossiers d'inscription. On se déplace à domicile pour vérifier l'état du logement de l'hébergeur ainsi que ses motivations. Notre rôle est de former les binômes les plus harmonieux possibles. La compatibilité est nécessaire dans la réussite de la cohabitation.

Quels sont les avantages de ce dispositif ?

Pour les petites retraites, la cohabitation intergénérationnelle constitue un complément de revenu direct. Le locataire paie directement le loyer à son hébergeur. C'est un loyer modéré à partir de 210 € la chambre, charges comprises. Il faut ajouter 20 € si le logement est constitué d'une salle de bain et d'une cuisine privatives. Le prix est le même, peu importe la taille du logement et le nombre de jours de présence - excepté pour les apprentis qui bénéficient d'un forfait. Chaque nouvelle arrivant s'acquitte de 20 € de frais d'inscriptions et de 5 € de frais de suivi par mois conventionnés. La durée du séjour varie de 1 à 12 mois renouvelable. Outre l'aspect financier, certains hébergeurs sont en demande de compagnie. D'autres encore veulent se montrer altruistes. Certains binômes échangent beaucoup. Il y a aussi ceux qui sont plus indépendants. C'est au cas par cas. Des seniors sont amenés de savoir qu'il y a une présence chez eux. Enfin, les hébergés sont amenés à rendre de petits services à l'hébergeur selon ce qu'ils sont en mesure de faire comme relever le courrier, aider au jardin, faire quelques courses de dépannage etc.

Propos recueillis par Pauline Rayart

2 jeunes en attente d'hébergeurs dans le Valenciennois

VALENCIENNOIS

Floriane Defaut, chargée de projet au sein de l'association Un Toit à Partager : « Lille et Arras fonctionnent très bien. En revanche, c'est compliqué à Valenciennes où il y a plus de demandes que d'offres. Pour le moment, nous avons constitué deux binômes à Rouy-sur-Escaut et Hergnies. Un troisième va débuter à la rentrée de septembre chez une dame âgée de 93 ans. Ce sont ses enfants qui en ont fait la demande car ça les rassurait de savoir que leur maman ne serait plus seule même si elle est encore autonome. Au départ, la dame était moyennement convaincue. Puis elle a rencontré Vincent, 18 ans, un Béthunois qui vient faire ses études à Rubaix. Au bout de quelques minutes, elle l'appelait « Mon chéri ». Le dispositif est encore assez méconnu. Les hébergeurs potentiels ont en général la crainte de tomber sur « des voyous ». Mais nous assurons la sélection des locataires sur des critères assez stricts. L'association veille à ce que tout se passe bien et nous interviennent en cas de problèmes. ».

Infos pratiques

Contactez l'asso par mail : contact@generationsetcultures.fr

La cohabitation intergénérationnelle aboutit souvent à des relations bienveillantes et respectueuses entre les hébergeurs et les hébergés qui se lient les uns aux autres.

Bernard fait bien plus que de louer le premier étage de sa grande maison. Il met souvent sa terrasse à disposition des locataires mais aussi son garage en cas de besoin.

LA BIENVEILLANCE CHEZ BERNARD

Il vit avec deux locataires

BRUAY/L'ESCAUT Via l'association Un toit à partager, Bernard permet à des locataires de pouvoir se loger à moindre coût dans son domicile. Une vraie aventure humaine !

Bernard Robert, 77 ans, a hérité de la grande maison familiale, sur l'avenue principale de Bruay-sur-Escaut. Une maison dont il a occupé l'étage pendant plusieurs années, tandis que sa mère habitait le rez-de-chaussée. Cette dernière étant partie, Bernard s'est retrouvé seul dans cette maison. Grâce au hasard ou à un coup de pouce du destin, le Bruaysien a trouvé comment combler le vide. « *Je me rendais au forum des associations de Valenciennes, pour faire un concert à l'association Alter Ego, mon ancien employeur. Et là, je suis tombé sur l'association Un toit à partager. J'ai trouvé le concept très intéressant et je me suis lancé en mai 2017* », explique le septuagénaire. Il a aménagé le premier étage de sa maison en deux chambres de 18 m², une cuisine équipée et une salle de bain que se partagent aujourd'hui Michel, un quinquagénaire, et François, un étudiant de 22 ans. Michel s'est retrouvé dans la galère à l'issue d'une rupture sentimentale. Il lui fallait trouver un logement au loyer modéré. La proposition de Bernard était idéale et constituait un tremplin. « *Je reçois régulièrement de demandes via Lebonsoin. Je laisse les gens m'expliquer leur situation, je regarde les profils...* » En proposant un loyer de 250 € - qu'il n'est pas tenu de déclarer aux impôts - contre un peu de bienveillance, le retraité fait des heureux. « *Certaines personnes sont en grande difficulté. Elles me sont très reconnaissantes. Elles me disent que je vous toujours dans leur cœur, et parfois même que je leur ai sauvé la vie ! Nous restons en contact. C'est une approche très familiale.* » Pour autant, c'est chacun chez soi. Chaque locataire a la clé de sa chambre et de la porte d'entrée. Mais Bernard reste toujours joignable. « *Ça fait une présence dans la maison. Certains locataires m'aident à sortir les poubelles, à entretenir le jardin et la maison. Ils prennent de mes nouvelles. Pour l'instant, je suis encore en forme. Mais plus tard ? L'entraide dans la maison est à l'intimité et au respect. Je leur fait confiance, je suis à leur écoute et ils me le rendent bien.* » Bernard, ancien éducateur dans le milieu judiciaire, a de l'appétence pour l'altruisme. « *Ça doit être dans mes gènes.* » Deux ans après avoir commencé à partager son toit, il reconnaît qu'il ne pourrait plus s'en passer. « *C'est un concept formidable, gagnant - gagnant, qui mériterait d'être plus connu et développé.* »

Pauline Roger

(Une des chambres que propose Bernard à la location.)

Bernard Robert envisage d'aménager le 2ème étage de sa maison pour pouvoir accueillir deux locataires supplémentaires - et pourquoi pas des femmes !

Michel, un locataire de 50 ans bien dans sa nouvelle vie

Michel partage les communs avec François, un étudiant de 22 ans.

COHABITATION

Divorcé et sans emploi fixe, Michel Debien, un Bruaysien de 50 ans, ne pouvait pas mettre 480 € dans un petit appartement. C'est en surfant sur Lebonsoin à la recherche de la bonne affaire qu'il a trouvé la perle rare. Une chambre suffisamment grande avec une cuisine équipée et une salle de bain à partager avec un autre locataire. Le tout dans le centre-ville de Bruay, à proximité de toutes les commodités. Une aubaine à seulement... 250 €, toutes charges comprises. « *Ce logement me permet de vivre à proximité de mes filles et mes petits-enfants qui sont leur domicile à Bruay* », précise le quinquagénaire. En l'absence de son hébergeur, actuellement en vacances, Michel prend soin de nourrir ses poissons, de relever son courrier et d'arroser ses fleurs. Une relation de confiance s'est instaurée entre les deux hommes qui cohabitent ensemble depuis un an. « *Lorsque je fais une course, je lui demande toujours s'il a besoin de quelque chose. Bernard, quant à lui, nous prête son barbecue, son garage... Je le connais depuis des années ! C'est l'ancien coiffeur de la ville. Il avait une bonne réputation !* » Lorsque l'on demande à Michel combien de temps il envisage de rester chez Bernard : « *Jusqu'à mon chèt, ça va être compliqué.* » P. B

L'offre de logements étudiants dans le Valenciennois

VIE ÉTUDIANTE

Pas toujours facile de dégoter un studio lorsque l'on vient faire ses études dans une ville que l'on ne connaît pas. Plusieurs possibilités s'offrent alors à vous : les résidences étudiantes du CROUS, les logements proposés par des particuliers ou la cohabitation intergénérationnelle, comme nous venons de le voir. Dans le Valenciennois, vous aurez le choix. Si vous êtes boursiers, vous pouvez tenter votre chance dans l'une des trois résidences proposées par le Crous : Gustave Amart, Monnerons et Tertilles. Mais attention, pour obtenir un logement dans une résidence CROUS, vous devez avoir un Dossier Social Étudiant qui doit être déposé entre janvier et mai au plus tard.

Entre les résidences Crous, les résidences étudiantes et les particuliers, vous avez l'embarras du choix !

Les non boursiers peuvent se tourner vers les résidences étudiantes plus chères mais éligibles aux aides au logement. A Aulnoy, dans la zone Fromont située à proximité de l'université, une résidence étudiante de 163 logements est d'ailleurs en construction. Des sites comme seeme immobiliers vous aident dans vos recherches. Comptez en moyenne 400 € pour un 20 m² et 500 € pour un 30 m². Enfin, le Bon coin regorge d'annonces de particuliers et professionnels. Mais dépêchez-vous si vous n'avez pas encore lancé vos démarches ! En cette fin juillet, il ne reste plus que 40 annonces de particuliers sur le site. P. B

SOCIÉTÉ

LOGEMENT. FAIRE RIMER COHABITER ET RURALITÉ

L'association régionale Générations et cultures veut développer des logements intergénérationnels et étendre son dispositif « Un toit à partager » au monde rural. Elle lance un appel aux habitants des campagnes.

SIMON PLAYOULT

Cohabiter avec une personne âgée. Partager des moments conviviaux et un logement. L'idée a fait son chemin dans les villes ou le concept a le vent en poupe. À la campagne, ce type de colocation est en revanche très peu répandu. Pourtant, il permet aux uns de rompre l'isolement et aux autres de pallier la difficulté à trouver un logement. Créée en 1981, l'association Générations et cultures, qui couvre le territoire du Nord et du Pas-de-Calais, souhaite accroître les logements intergénérationnels dans les petites communes.

Sorties, courses, repas, informatique... Les échanges rendus possibles par la démarche « Un toit à partager », entre étudiants et séniors, sont divers. © PIXABAY

LA RELATION DE RÉCIPROCITÉ AU CŒUR DU PROJET

La démarche « Un toit à partager » est active à Arras (dix binômes), Valenciennes (trois), Dunkerque (deux) et Lille (50). Elle devrait faire prochainement son apparition à Douai. Le concept est simple : un étudiant, apprenti, actif, une personne en recherche d'emploi ou en reconversion est accueilli au domicile d'un hébergeur. « *Il faut au moins une génération d'écart (20 ans) entre l'hébergé et son hébergeur,* indique Floriane Defaut, chargée de projet logement intergénérationnel pour l'association. *Dans la majorité des cas, les hébergeurs sont des séniors qui possèdent une chambre vide au sein de leur domicile et qui sont en demande d'un peu de compagnie.* » La relation de réciprocité est en effet au cœur du projet. « *Convivialité et partage sont des valeurs indispensables à nos yeux,* poursuit la responsable. *L'enrichissement se veut culturel et intergénérationnel.* » Les échanges sont nombreux et concernent diverses tâches du quotidien : courses, repas, informatique, sorties...

« Les stages sont nombreux en formations agricoles et il faut souvent trouver un logement près des fermes. Le concept peut plaire à la campagne. »

FLORIANE DEFAUT, CHARGÉE DE PROJET LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL POUR L'ASSOCIATION GÉNÉRATIONS ET CULTURES

MODALITÉS ET ENGAGEMENTS

Si le dispositif trouve jusqu'alors écho en milieu urbain, les difficultés qu'il espère briser (isolement, problèmes d'insertion sociale ou prix des loyers...) sont pourtant les mêmes en milieu rural. D'où la volonté de Générations et cultures de vouloir déployer ce principe de cohabitation intergénérationnelle dans les villages.

« *Lorsqu'un hébergeur propose une candidature, nous allons à sa rencontre afin de mieux connaître ses attentes mais aussi de nous assurer de ses motivations et des caractéristiques du logement* », souligne Floriane Defaut.

La chambre qu'il mettra à disposition doit être indépendante, meublée d'au moins un lit, une armoire et un bureau. Le locataire doit aussi avoir accès aux sanitaires et à une cuisine. « *Avant tout emménagement, une rencontre entre les deux futurs colocataires est organisée par l'association,* précise Floriane Defaut. *Nous nous assurons que le feeling passe et rappelons aux parties la philosophie de la démarche.* »

Un second rendez-vous est ensuite fixé entre les deux personnes, sans les membres de l'association. Préalablement à l'installation, elles doivent signer une convention d'occupation (équivalent d'un bail) à titre provisoire et précaire, d'un à douze mois renouvelable ainsi qu'une charte tripartite qui reprend les engagements de chacun. L'état des lieux est établi, en présence des deux parties, par l'association. La personne hébergée devra s'acquitter mensuellement d'un loyer de 210 euros par mois (avec un supplément de 20 euros en cas d'accès à une douche ou une baignoire individuelle). Des aides au logement sont possibles.

UN PREMIER PARTENARIAT AVEC LES LYCÉES AGRICOLES

Générations et cultures accompagne les binômes tout au long de la cohabitation pour favoriser une relation de qualité (une médiation est instaurée en cas de nécessité). Des animations collectives (pot d'arrivé, goûters, rencontres seniors...) sont régulièrement proposées entre les hébergeurs et les hébergés. Afin de faire connaître la formule dans les territoires ruraux, l'association – qui bénéficie déjà d'un partenariat avec la Mutualité sociale agricole (MSA) – va signer courant septembre une convention cadre avec le CNEAP Hauts-de-France, réseau régional d'établissements d'enseignement agricole privés.

« *Les habitations intergénérationnelles sont susceptibles d'intéresser les élèves en formation ou en apprentissage,* évoque Floriane Defaut. *Les stages sont nombreux en agriculture et il faut souvent trouver un logement près des fermes. Le concept peut aussi plaire à ceux qui, arrivés en études supérieures, veulent quitter l'internat ou aux élèves en formation "services à la personne" par exemple.* »

Par ailleurs, les exploitants agricoles, retraités ou non, peuvent intégrer la démarche et proposer des logements. Partager son toit participe à améliorer l'attractivité des territoires ruraux et à accroître leur désenclavement.